

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre CREPIN, Pierre Alexandre GIRARD, Lysiane CHATELUS,

Absente excusée : Martine MERIGOT pouvoir à L DUFOUR

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE,

Date de la convocation : mercredi 19 mars 2025

Secrétaire de séance : Christiane ROSSILLE

N°2025-21 OBJET : Salle Paul Laurencery – Modification du règlement d'utilisation

Mme POMMIER, adjointe, responsable de la commission « vie associative », explique qu'il convient d'apporter une modification au règlement d'utilisation de la salle Paul Laurencery puisque le montant de la caution a été modifié lors d'une révision des tarifs.

Elle propose de rectifier l'article suivant :

Article 16 : « Les clés de la salle louée devront être retirées auprès du secrétariat, au plus tôt, 24 h avant le jour de l'utilisation des locaux (...)

- La salle peut être louée samedi et dimanche : dans ce cas une plus-value sera demandée suivant la tarification en vigueur pour l'année. »

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la modification de l'article 16 du règlement de la salle Paul Laurencery qui s'appliquera à compter du 1^{er} mars 2025 et remplacera le précédent.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 26 mars 2025

Le Maire, Eric MARTIN

Christiane ROSSILLE, secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20250325-DCM212025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025
Publication : 27/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation